

Délibération n° 2026-06-15

Objet : Approbation du compte administratif 2025 - Budget annexe M22

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présidente de séance :

Madame Aurélie LOIRE

Présent-e-s :

Madame Catherine ANAVOIZARD, Monsieur Pierre BEAUFARON, Madame Julie BELLENGER, Madame Anne CAILLOT-BODEZ, Madame Hanna DIF, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Monsieur Pierre FOURRIER, Madame Marie-Aleth GRARD, Madame Nadia LAHMAR, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Aurélie LOIRE, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Madame Aurélie LOIRE, Madame Mireille MALECOT donne pouvoir à Madame Julie BELLENGER.

Excusé -e-s : Madame Stéphanie DESMAISONS, Madame Fannie MALATERRE.

Secrétaire de séance : Madame Maud LARZILLIERE

Madame, Monsieur,

Le compte administratif 2025 du budget annexe est un document de synthèse qui clôture le cycle annuel budgétaire et présente l'exécution comptable de l'année écoulée, tant en dépenses qu'en recettes. Il est en concordance avec le compte de gestion 2025 établi par le comptable public.

Le budget annexe relève de la nomenclature budgétaire et comptable M22 des établissements sociaux et médico-sociaux.

Le budget annexe représente les 4 résidences autonomie : Tonkin, Marx Dormoy, Jean Jaurès et Château-Gaillard, les 2 EHPAD : Camille Claudel et Henri Vincenot, la plateforme de Répit ainsi que le service de soins à domicile (SSIAD).

Le rapport d'activité est annexé à ce projet de délibération.

Section de fonctionnement

Les réalisations 2025 en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement par établissement se répartissent comme suit :

Membres	
Présents	13
Procurations	2
Absents	2
Délibéré : adopté à l'unanimité	

Etablissements	Dépenses	Recettes
Ehpad Camille Claudel	3 521 213,69	3 491 388,81
RA Château Gaillard	1 706 378,06	1 753 092,81
Ehpad Henri Vincenot	3 788 175,56	3 621 936,16
RA Jean Jaurès	1 195 859,18	1 153 852,45
RA Tonkin	1 009 185,64	993 382,22
RA Marx Dormoy	910 716,12	787 074,96
SSIAD	618 011,13	805 995,82
Plateforme de Répit	78 714,63	150 962,00
Total Général	12 828 254,01	12 757 685,23

Ci-dessous, la répartition des dépenses et recettes des établissements par section d'imputation :

Etablissements	Hébergement		Dépendance	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ehpad Camille Claudel	1 874 214,54	1 916 424,73	89 057,34	589 192,56
RA Château Gaillard	1 438 108,12	1 497 049,54	354,60	0,00
Ehpad Henri Vincenot	2 111 616,55	2 048 487,93	145 665,31	415 044,69
RA Jean Jaurès	965 852,43	931 802,29	221,04	0,00
RA Tonkin	887 649,61	816 631,26	0,00	0,00
RA Marx Dormoy	694 363,85	610 486,28	0,00	0,00
SSIAD	0,00	0,00	0,00	0,00
Plateforme de Répit	78 714,63	962,00	0,00	0,00
Total Général	8 050 519,73	7 821 844,03	235 298,29	1 004 237,25

A noter que des écritures de provisions n'ont pas pu être rattachées à une section d'imputation pour un montant de 950 €.

Etablissements	Restaurant		Soins	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ehpad Camille Claudel	0,00	0,00	1 557 741,81	985 771,52
RA Château Gaillard	142 243,86	143 509,15	125 571,48	112 534,12
Ehpad Henri Vincenot	0,00	0,00	1 530 563,70	1 158 403,54
RA Jean Jaurès	150 130,74	110 403,85	79 554,97	111 646,31
RA Tonkin	71 431,34	68 869,25	49 984,69	107 881,71
RA Marx Dormoy	164 236,49	65 693,01	52 015,78	110 895,67
SSIAD	0,00	0,00	618 011,13	805 995,82
Plateforme de Répit	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Total Général	528 042,43	388 475,26	4 013 443,56	3 543 128,69

Section d'investissement

En M22, avec la mise en place de l'EPRD, la notion de résultat d'investissement disparaît.

En effet, le résultat d'investissement, au sens classique du terme (titres - mandats d'investissement), n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF (capacité d'autofinancement), alimente le tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

Pour information, la répartition des dépenses d'investissement par établissement pour l'année 2025 :

Etablissements	BP 2025	CA 2025
Ehpad Camille Claudel	150 700.00	89 659.34
RA Château Gaillard	72 600.00	60 569.11
Ehpad Henri Vincenot	131 000.00	100 835.17
RA Jean Jaurès	46 600.00	59 706.14
RA Tonkin	88 500.00	152 742.10
RA Marx Dormoy	86 300.00	44 877.12
SSIAD	-	-
Plateforme de Répit	-	10 094.78
Total Général	575 700.00 €	518 483.76 €

Répartition des recettes d'investissement 2025 :

Etablissements	BP 2025	CA 2025
Ehpad Camille Claudel	143 500.00	104 145.43
RA Château Gaillard	105 600.00	51 982.03
Ehpad Henri Vincenot	132 500.00	105 261.11
RA Jean Jaurès	96 300.00	61 938.00
RA Tonkin	84 000.00	122 702.75
RA Marx Dormoy	85 100.00	48 607.43
SSIAD	34 700.00	-
Plateforme de Répit	15 000.00	23 847.01
Total Général	696 700.00	518 483.76

Je vous demande donc, mesdames et messieurs, de bien vouloir approuver le compte administratif 2025 pour le budget annexe.

Ainsi fait et délibéré
 Pour copie conforme à l'original
 Villeurbanne, le 11 juin 2026
 Le Président
 Cédric Van Styvendael


